

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 01/10/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 7 octobre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 01/10/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 15/10/2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Lanfranc de Panthou, Perrier, Delbecque, MM. Le Bourgeois, Deau, Gué, Joubin, Pignorel, Adjointes. Mmes Vandercamere-Desmorteux, Hérault, Grenèche, Letourneur, Roux, MM. Deloget, Courteille, Monsimier, Péru, Simon, Le Rétif, Bouchard, Fouchet, Conseillers.
<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Delbecque
PRÉSENTS : 22	M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier
VOTANTS : 25	Mme Le Déroff a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou M. Grelier, Mme Quesnel
	Secrétaire de séance : Mme Hérault

OBJET : Admission en non-valeur

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que la Trésorerie sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune entre 2013 et 2016 pour un montant total de 258,51 € (factures du Pôle Enfance). La commune délègue à la Trésorerie les poursuites en matière d'impayés.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur les sommes non recouvrées.

La dépense en résultant est prévue sur l'exercice 2024 au budget, au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 258,51 €.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

